

RECRUTEMENT

Directeur·trice

Depuis 1982, les Fonds régionaux d'art contemporain (FRAC) se sont vu confier par l'État et les Régions quatre missions principales : la constitution d'une collection d'art contemporain et sa diffusion, la sensibilisation des publics à la création contemporaine et le soutien à la scène artistique et aux artistes.

Les FRAC assurent depuis quarante ans leurs missions de soutien à la création contemporaine. Porteurs d'un projet artistique et culturel d'intérêt général, les FRAC sont labellisés par le ministère de la Culture depuis 2017.

Créé à Reims en 1983, le FRAC Champagne-Ardenne est une association de Loi 1901, co-financée par la Région Grand Est et la DRAC Grand Est. Installé depuis 1990 dans l'enceinte du collège des Jésuites, il a été entièrement rénové par la ville et par la Région Grand Est sur son site en 2015 et cohabite aujourd'hui avec le campus rémois de SciencesPo Paris. L'équipe du FRAC compte 9 salarié·es permanent·es (7,4 ETP). Son budget annuel moyen sur les cinq dernières années est de 820 000 € et son budget annuel d'acquisition de 117 500 €.

La collection du FRAC Champagne-Ardenne rassemble à ce jour près de 900 œuvres. Elle porte l'empreinte des projets artistiques des directrices et directeurs qui s'y sont succédé·es depuis 1984 : l'art et la photographie, l'art et la vie, l'art et la rencontre, l'art et la fête, l'art et le jeu. Le comité technique d'acquisition porte une attention particulière aux artistes émergent·es et au rééquilibrage de la place des femmes dans les collections publiques.

Témoin de la création artistique internationale de ces quarante dernières années, le FRAC Champagne-Ardenne a vocation à rayonner sur l'ensemble de son territoire de proximité avec une programmation « dans » et « hors-murs ». Il conduit des actions de sensibilisation en direction des publics les plus larges possibles, principalement dans la Marne, l'Aube, la Haute-Marne et les Ardennes. Il prend une part active à l'insertion et au soutien des artistes et à la formation aux métiers de l'art contemporain. Il participe de la structuration professionnelle du secteur des arts plastiques et visuels dans le Grand Est ainsi qu'à l'échelle nationale.

Le FRAC Champagne-Ardenne est inséré dans un écosystème culturel local et régional. Ses relations artistiques et culturelles à l'échelle nationale et internationale se traduisent par des coopérations et des jumelages avec des institutions culturelles. Le FRAC est membre de Platform,

regroupement des Fonds régionaux d'art contemporain, et de Plan d'Est, réseau régional des arts plastiques et visuels du Grand Est.

Son projet prend en compte les enjeux spécifiques du Grand Est : en relation étroite avec les deux autres FRAC de la région, le FRAC Champagne-Ardenne s'inscrit dans un territoire caractérisé par une ruralité dominante. Dans ce contexte, le FRAC occupe une fonction de lieu ressource pour les acteurs en arts visuels.

Une attente particulière est portée sur les aspects suivants :

- Une coopération renforcée entre les trois FRAC et une dynamique de filière en relation étroite avec les CACIN, musées et galeries d'art du territoire du Grand Est ;
- La mise en œuvre exemplaire des droits des artistes-auteur-es (contractualisation, rémunération, droits de présentation...) ;
- L'affirmation du FRAC comme acteur ressource, notamment en direction des artistes du territoire, quel que soit leur parcours artistique ;
- La mise en œuvre des droits culturels sur le droit de chacun-e de participer à la vie culturelle, avec un renforcement des actions en faveur des jeunes, du public scolaire et du public non spécialiste ;
- La priorité donnée à la diffusion de la collection sur le territoire de référence avec des partenariats renouvelés, consolidés et développés avec des acteur-trices du réseau ;
- La mise en œuvre d'actions spécifiques et régulières à destination des professionnel·les des arts plastiques et des arts visuels de Champagne-Ardenne ;
- La prise en compte des enjeux de la transition écologique (éco-responsabilité, décarbonation...), dans l'orientation du projet et dans sa mise en œuvre.

MISSIONS

Les missions d'intérêt général du FRAC Champagne-Ardenne sont régies par les textes réglementaires en vigueur relatifs au label « FRAC ». Les candidat-es devront se référer au décret n°2017-432 du 28 mars 2017 relatif aux labels et au conventionnement dans les domaines du spectacle vivant et des arts plastiques et à l'arrêté du 5 mai 2017 fixant le cahier des missions et des charges relatives au label « FRAC ».

En lien avec les représentant-es de la Région Grand Est et de la DRAC Grand Est, et sous la responsabilité de la présidente du FRAC, la directrice ou le directeur aura pour responsabilité de diriger le FRAC. Il exercera à ce titre les missions et activités suivantes :

- Conception, mise en œuvre et suivi du projet d'établissement et du projet artistique et culturel de l'établissement, dans le cadre d'un contrat pluriannuel d'objectifs à rédiger et réunissant les partenaires publics et l'association ;
- Direction et encadrement des personnels dans le respect des obligations légales de prévention et d'action en matière de lutte contre les VHSS et en termes de parité femmes-hommes en prêtant une attention particulière aux questions de bien-être au travail et veille au dialogue régulier et constructif avec les instances représentatives du personnel ;

- Direction administrative et financière de l'établissement : responsabilité de l'élaboration et l'exécution du budget de l'association ;
- Recherche de partenariats financiers et développement de ressources propres, via notamment le mécénat ;
- Direction, coordination et planification de l'activité ;
- Forte capacité managériale et à l'animation d'équipe ;
- Définition des politiques d'enrichissement, de conservation, de diffusion et de valorisation des collections auprès des publics ;
- Elaboration et réalisation d'une programmation annuelle d'expositions, de résidences d'artistes, d'un programme d'édition et d'actions favorisant le soutien aux artistes et à la création tenant compte de la scène artistique régionale ;
- Prise en compte de la création artistique régionale et des artistes du territoire dans le projet du FRAC ;
- Conception et mise en œuvre d'un programme de sensibilisation et de développement des publics ;
- Recherche de partenariats publics et privés contribuant au rayonnement artistique et culturel du FRAC, en France et à l'étranger et à son développement économique ;
- Participation à l'élaboration d'un projet de développement de ressources professionnelles à destination de la filière des arts plastiques et visuels ;
- Mise en œuvre des règles d'hygiène, de santé et de sécurité au travail ;
- Organisation et pilotage des dispositifs de sécurité des personnes et des biens.

PROFIL RECHERCHÉ

Le ou la candidat-e présélectionné-e sera un-e cadre supérieur-e confirmé-e.

- Formation supérieure (BAC + 5) spécialiste de l'histoire de l'art et particulièrement de la scène de l'art contemporain et de ses réseaux, très bonne culture générale ;
- Expérience professionnelle confirmée dans la conduite d'un établissement culturel relevant du champ des arts visuels ;
- Capacité à traduire les orientations du conseil d'administration en objectifs opérationnels ;
- Grande rigueur de gestion ;
- Capacité à dialoguer avec les membres financeurs du conseil d'administration et avec le secteur professionnel ;
- Maîtrise du montage et du développement de projets sur les plans artistique et budgétaire et capacité à conduire des projets avec les collectivités territoriales et les partenaires institutionnels ;
- Sensibilité aux enjeux du développement des territoires, de la démocratisation culturelle et du développement des publics avec une attention particulière envers la jeunesse ;
- Aptitude à être force de proposition auprès des acteurs de la création, des institutions et des pouvoirs publics ;
- Bonne connaissance de la propriété intellectuelle dans le champ des arts visuels et des enjeux de conservation des collections publiques ;
- Maîtrise des enjeux professionnels du secteur des arts visuels ;
- Qualité relationnelles, d'écoute et de communication ;
- Qualité rédactionnelle et d'expression orale ;
- Maîtrise du français et d'une seconde langue.

Permis B requis.
Expérience à l'international appréciée.

La gouvernance de l'association FRAC Champagne-Ardenne portera une attention toute particulière aux compétences managériales et aux compétences de direction d'un équipement et au savoir-être.

Rémunération : selon grille de salaire et expérience - cadre dirigeant-e de la convention collective nationale de l'animation (ECLAT).

Type de contrat : CDI temps plein basé à Reims.

CANDIDATURE

Les dossiers de candidature comprendront :

- un curriculum vitae ;
- une lettre de motivation détaillant la conception du poste et les grands axes du projet artistique et culturel envisagé.

PROCÉDURE DE RECRUTEMENT

Le recrutement se déroulera en deux temps :

- La pré-sélection des candidatures sera effectuée sur appréciation du parcours professionnel et de la motivation des candidat-es ;
- Les candidat-es présélectionné-es seront ensuite invité-es à rédiger puis à présenter un avant-projet artistique et culturel pour le FRAC Champagne-Ardenne en relation avec le cahier des missions et des charges du label dont ils auront pris connaissance ainsi qu'avec les attendus spécifiques du présent appel à candidatures. Chaque candidat-e établira une note argumentée, en langue française, de 10 pages maximum annexes comprises, précisant les orientations de son avant-projet artistique et culturel pour la période 2024-2025-2026, ainsi que les orientations stratégiques qu'il propose de retenir pour la consolidation et le développement du FRAC Champagne-Ardenne ;
- Les candidat-es présélectionné-es auront à leur disposition un dossier documentaire regroupant les éléments administratifs de la structure.

Les candidat-es présélectionné-es présenteront ensuite leur projet au jury au cours d'une audition. L'audition se déroulera en langue française.

COMPOSITION DU JURY

La sélection sera effectuée par un jury composé de deux représentant-es du ministère de la Culture (DRAC/DGCA), de deux représentant-es de la Région Grand Est, de la présidente du FRAC et de deux personnalités qualifiées dont un-e directeur-trice de FRAC et un-e artiste. Compte tenu de la présence historique du FRAC Champagne-Ardenne à Reims et du soutien de la ville, l'adjoint à la culture de la ville de Reims participera au jury.

CALENDRIER

(à titre indicatif)

Date limite de dépôt de candidature :	30 août 2024
Résultat des pré-sélections :	15 septembre 2024
Remise des projets rédigés :	15 octobre 2024
Audition des candidat-es :	5 novembre 2024
Date de prise de fonction :	Janvier 2025

DESTINATAIRE DES CANDIDATURES

Les dossiers de candidature doivent être adressés, avant le 30 août 2024 à minuit, à Vitalie Taittinger, présidente du FRAC Champagne-Ardenne : s.clement@frac-champagneardenne.org sous la forme d'un envoi dématérialisé (courriel + PJ) ayant pour objet « recrutement direction FRAC Champagne-Ardenne » et avec demande de confirmation de lecture.

Le Fonds régional d'art contemporain Champagne-Ardenne est financé par la Région Grand Est, l'État, ministère de la Culture - DRAC Grand Est, la ville de Reims.

FRAC Champagne-Ardenne - association loi de 1901
N° SIRET : 344 378 872 000 16 - code APE : 9499 Z